

# RESPONSABILITÉ

*du fait des produits*



Code GRI3 ET Attestation Vérités des données	Responsabilité du fait des produits  Indicateurs de performance Libellé GRI 3  	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement  Libellé de l'indicateur ou commentaires  	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	--	---	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

Délivrant une prestation de service de valorisation et de traitement de déchets, la rubrique relative à la responsabilité du fait des produits est peu significative. La notion de traçabilité du déchet est satisfaite par l'application de la réglementation en la matière avec les procédures de Bordereau de Suivi des Déchets (BSD). Aucun manquement n'a été signalé à ce titre. La responsabilité du fait des produits a été précisée par une ordonnance de décembre 2010, transcription en droit français de la Directive Cadre sur les Déchets de décembre 2008. Elle entraîne une refonte réglementaire relative à la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Le Groupe sera susceptible d'être concerné au titre de la mise sur le marché de matières premières dites secondaires.

Les aspects santé sont essentiellement repris dans le respect des réglementations relatives aux conditions d'exploitation des sites, établissements classés pour la protection de l'environnement.

Volet : Santé et sécurité des consommateurs									
PR1	Etapas du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures		6.3.9 6.6.6 6.7 6.7.4 6.7.5			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe Voir politique ci-dessus	Néant	Non applicable	Non applicable
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat		6.3.9 6.6.6 6.7 6.7.4 6.7.5			Indicateur non renseigné Voir politique ci-dessus	Néant	non renseigné	non renseigné
Volet : Etiquetage des produits et des services									
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	8	6.7 6.7.3 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.9			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe Voir politique ci-dessus	Néant	Non pertinent	Non pertinent

Code GRI3 ET Attestation Vérités des données	Responsabilité du fait des produits  Indicateurs de performance Libellé GRI 3  	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement  Libellé de l'indicateur ou commentaires  	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	8	6.7 6.7.3 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.9			Pas de cas avéré	Néant	Néant	Néant
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultat des enquêtes de satisfaction client		6.7 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.8 6.7.9			Indicateur non renseigné	Néant	Non renseigné	Non renseigné
<b>Volet : Communication marketing</b>									
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages		6.7 6.7.3 6.7.6 6.7.9			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non renseigné	Non renseigné
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages		6.7 6.7.3 6.7.6 6.7.9			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non renseigné	Non renseigné
<b>Volet : Respect de la vie privée</b>									
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients		6.7 6.7.7			Pas de cas avéré	Néant	Néant	Néant
<b>Volet : Respect des textes</b>									
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services		6.7 6.7.6			Pas de cas avéré	Néant	Néant	Néant